Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260605-D202645-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures et 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.
Nombre de conseillers : 19
Présents : 18 : Karoline CORRE, Vanessa DORVAL, Chantal GUENNEC, Daniel HANOCQ, Yannick HERLEDAN, Aurore LANGLAIS, David LE BOUR, Audrey LE CALVÉ, Jonathan LE GOFF, Sylvie LIJOUR, Stéphane MARION, Marie-Laure PENN, Jérémy PERRON, Pauline SALAÜN, Roland TANGUY, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTE et Elina VANDENBROUCKE.
Excusée : 1 : Isabelle FRAVAL qui a donné procuration à Yannick HERLEDAN.
Secrétaire de séance : Chantal GUENNEC.

DÉLIBÉRATION 2026/45
DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AUPRÈS DE L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BRETONNE

L'office public de la langue bretonne est un établissement public de coopération culturelle. Les membres fondateurs de cet organisme officiel sont l'Etat, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil régional des Pays de la Loire et les Conseils départementaux du Finistère, du Morbihan, des Côtes d'Armor, de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Atlantique. Il a pour principales missions la promotion de la langue bretonne et le développement de son emploi dans l'ensemble des domaines d'usage d'une langue.
A ce titre, la commune est signataire de la charte « Ya d'ar brezhoneg » depuis 2009, laquelle promeut le développement de la langue bretonne dans la vie publique, sociale et économique.
Suite au renouvellement des instances municipales, il convient de désigner la personne référente chargée d'assurer le suivi de ce dossier.
La candidature de Vanessa Dorval est proposée.
Entendu cet exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents ou représentés
Par 19 voix Pour

DÉSIGNE Vanessa DORVAL en qualité de représentante de la commune du Trévoux auprès de l'office public de la langue bretonne .

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 5 juin 2026

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture, le 08/06/2026
De la publication le 08/06/2026